DÉPARTEMENT VAL D'OISE COMMUNE PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Égalité-Fraternité



REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT (RUE ADOLPHE CHAUVIN) FOIRE SAINT MARTIN

Arrêté nº 254/2022

Le Maire de Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-2 et L2213-6

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment en ses articles L325-1 et R417-1,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, le Code de la Route, notamment les articles R.44 et R.225,

Vu l'arrêté du n°2022-319 portant délégation à Monsieur Cédric MOULARD, Directeur des Services Techniques de la Ville de PONTOISE,

CONSIDERANT la réunion de sécurité concernant le déroulement de la Foire Saint Martin à Pontoise, il convient d'assurer la sécurité publique et d'interdire le stationnement face du n°9 au n°11 rue Adolphe Chauvin à PONTOISE.

ARRETE

ARTICLE 1: A compter du jeudi 3 novembre 2022 à 8h00 jusqu'au mercredi 16 novembre 2022 à 22h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur les trois premières places de parking situées face du n°9 au n°11 rue Adolphe Chauvin, sauf véhicules de secours et forces de l'ordre.

<u>ARTICLE 2</u>: Tout véhicule en stationnement considéré comme gênant sera enlevé par la police suivant l'article R417-10 du Code de la Route.

<u>ARTICLE 3</u>: La mise en place et l'entretien de la signalisation nécessaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par la Ville de Pontoise, 48h avant la date de prise d'effet.

<u>ARTICLE 4</u> : La Direction Générale des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Certifié exécutoire (Arg L21/31 4 plan GG27) 22 1 Le

Pour le Maire et par délégation

- Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification pour les personnes intéressées, ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir Fait à Pontoise, le .. 2.. 2.. SEPT .. 2022

des Services Techniques

Jedrie MOULARD